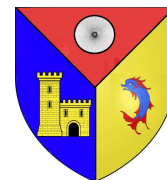




Infos municipales

Le Passage

N° 20 - Juin 2014



Le Mot du Maire

Le mois de mars a vu le renouvellement général des conseils municipaux et des exécutifs des différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (communautés de communes, syndicats, ...). Je tiens à remercier les membres du Conseil Municipal pour leur confiance en me plaçant à leur tête, et surtout toutes les électrices et électeurs pour leur vote massif témoignant ainsi de la reconnaissance du travail accompli au cours du mandat écoulé, d'une part ; et l'encouragement à la poursuite des actions engagées pour le mandat à venir, d'autre part. Vous découvrirez dans ce flash une page spéciale sur l'organisation et le rôle de vos élus.

Je remercie également pour leur confiance les conseillers communautaires qui ont attribué à votre serviteur la 1^{ère} vice-présidence au sein des Vallons de la Tour. En charge des finances et des relations avec les communes, ma mission sera stratégique compte tenu de la réforme territoriale qui s'annonce à court terme.

Le 1^{er} gros chantier engagé est la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Les mesures de souplesse tant attendues n'ont finalement rien apportées de plus, d'autant qu'elles ont un caractère expérimental et sont limitées dans le temps. Les horaires arrêtés fin 2013 (voir encart ci-contre) sont donc maintenus et seront appliqués dès la prochaine rentrée scolaire. Concernant le Temps d'Accueil Péri-Scolaire (TAPS), le Conseil Municipal souhaite se donner le temps de la réflexion durant l'été et le mois de septembre, puis, une mise en place progressive afin de bien maîtriser les différents enjeux (activités, personnels, intervenants, ...), sans oublier les coûts engendrés.

En attendant place au soleil, à l'enthousiasme grandissant autour de nos bleus
Bon été à toutes et à tous.

Le Maire,
Laurent MICHEL

Journées Napoléoniennes

Le succès des Journées Napoléoniennes de 2012 au château de Le Passage ont conduit les organisateurs à renouveler cette manifestation les 4 et 5 octobre 2014 :

- Reconstitution historique de la vie militaire sous l'Empire
- Repas traditionnel de l'époque le 4 au soir et le 5 à midi (réservation obligatoire)
- Le 4 en soirée concert classique par l'orchestre symphonique de Lyon suivi d'un grand feu d'artifice à 21 heures

Le comité des fêtes aura besoin de bénévoles. Faites-vous connaître auprès de celui-ci.
Tél : 04.74.88.17.55

Rythmes scolaires

A partir de la rentrée de septembre 2014, les horaires d'école seront :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30.
Le mercredi de 8h30 à 11h30.

Un Temps Accueil Péri Scolaire sera proposé de 15h30 à 16h30 les mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires de la Garderie seront :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.
Le lundi de 15h30 à 16h30 pour les enfants qui ne sont pas en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).
Le mercredi de 7h20 à 8h20 et de 11h30 à 12h30.

Budget communal 2014



Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale en 2014, afin de ne pas pénaliser davantage

les ménages compte tenu du contexte économique toujours difficile.

Les taux restent donc fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	8,83%
Taxe Foncière Bâtie :	17,28%
Taxe foncière Non Bâtie :	51,69%

Pour sa part, la Communauté de Communes les Vallons de la Tour a également décidé de ne pas augmenter la fiscalité communautaire sur les ménages. Par contre, devant l'augmentation du coût de traitement des déchets, due en partie à la hausse de la tva (7 à 10%), le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été revu à la hausse pour 2014 : 8,80 % au lieu de 8,20 %.

Voirie



Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour, la commune prévoit de faire réaliser les travaux

suivants :

- les emplois partiels ou point à temps sur l'ensemble de la voirie communale.

- la reprise de chemin par reprofilage en enrobé sur les chemins de Chélieu, Treylard et Saint André. L'entreprise Durand réalisera l'entretien des fossés et le renforcement des berges du ruisseau du Villard.

L'entreprise forestière Dumont effectuera l'élagage des chemins communaux fin septembre 2014.

Le Conseil Général va également exécuter dans les semaines à venir la reprise intégrale de la voirie RD73k, de part et d'autre de l'agglomération.

Urbanisme : Renouvellement urbain site de l'ancienne usine.

Suite à la cessation d'activité de l'usine TTNI et faute de repreneurs, les propriétaires se sont orientés vers la vente de ce tènement immobilier. La proximité immédiate de ce site avec le centre du village permettra un développement harmonieux de la commune et un renforcement du centre bourg. Une négociation avec la commune a permis à cette dernière de réserver une partie de ce tènement pour la réalisation de logements locatifs dans le cadre du PLH (Plan Local de l'Habitat) des Vallons de la Tour. Après de multiples réunions de concertation avec les différents acteurs de ce projet (propriétaires, aménageur, les Vallons de la Tour, les Bâtiments de France et les services de l'Etat) un projet d'aménagement a pu voir le jour, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. Ce projet comporte un lot pour la construction d'un bâtiment pour six ou huit logements locatifs, plusieurs lots pour la

construction de maisons individuelles, dont une partie en maisons mitoyennes. L'aménagement d'une voirie intérieure permettant la desserte et la création d'un petit espace public complète le projet. Un permis d'aménager devrait être prochainement déposé.

Environnement Fleurissement Embellissement

La nouvelle commission « Environnement, Fleurissement, Embellissement » a donné des couleurs à



la commune en optant pour une variété de teintes dans les jardinières, notamment celles se trouvant devant la mairie. En effet, pétunias, zinnias aux coloris divers et variés, sans oublier les traditionnels géraniums

lières, ont été plantés à la mi-mai par les membres de la commission. Les différents bacs de la place du village ont, eux aussi, été embellis de nouvelles fleurs.

Quant au monument aux morts, des plantes vivaces ont été plantées afin de poursuivre le fleurissement débuté à l'automne dernier.

Quelques arbustes et bulbes viendront s'ajouter d'ici l'automne dans quelques jardinières du village. Une réflexion sera aussi menée pour agrémenter le rond-point.

Nous espérons que le temps ne sera pas trop capricieux, afin que ces nouvelles plantations profitent pleinement.

Téléalarme

Ce service bénéficie aux personnes âgées et/ou handicapées.

Pour toute demande de mise en place de ce service, vous devez contacter le secrétariat de Mairie. Il est indispensable de disposer d'un moyen de communication téléphonique. Des aides peuvent être attribuées : APA, aide versée par les caisses de retraite... L'abonnement mensuel varie de 32 à 38 euros en fonction de l'installation choisie.

Aide aux vacances

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a renouvelé pour cette année l'aide aux vacances.

Cette aide est ouverte à toutes les familles dont les quotients familiaux sont compris entre :

0 et 550 :	4,50 € par jour et par enfant
551 et 750 :	3,50 € par jour et par enfant
751 et 950 :	2,50 € par jour et par enfant

et dont les enfants participent à un centre de loisirs ou colonie de vacances ou camp d'adolescents (15 jours maximum).

Cette aide est cumulable avec l'aide de la CAF ou de la MSA.

Cap'jeunes



Le Service Jeunesse des Vallons de la Tour propose à compter du lundi 7 juillet jusqu'au vendredi 19 août 2014 un large choix d'animations à destination de tous les jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans.

Une animation aura lieu tous les jeudis après-midi, au stade de Saint

Didier de la Tour.

Pour tous renseignements tél : 06.33.71.04.55 ou sur le site www.lesvallonsdelatour.fr rubrique Service Jeunesse des Vallons

Départ en 6^{ème}



Cette année, 20 élèves de la classe de CM2 quitteront notre école communale pour le collège. Le 28 juin, lors de la fête de l'école, Monsieur le Maire a remis à chacun d'entre eux un livre « Bescherelle conjugaisons » et une calculatrice « collègue ». Avant de prendre le chemin

du collège, souhaitons-leur de bonnes vacances !

Carte d'identité



Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.

Attention, cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent toujours valables 10 ans.

Cet allongement de 5 ans concerne à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, dont la prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Si vous projetez de voyager dans un pays de l'union européenne avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique "Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères" : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Rappel

Pour toute demande d'acte administratif ou d'identité auprès du secrétariat de Mairie, vous devez **impérativement présenter les documents originaux accompagnés de la copie.**

Le recensement

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser auprès du secrétariat de Mairie munis du livret de famille des parents.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La Mairie remettra à chaque jeune recensé une attestation de recensement, qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours, soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et conduite accompagnée). Aucun duplicata ne sera délivré.

Le recensement est **obligatoire**.

Vous pouvez également faire votre démarche en ligne en vous connectant sur le site www.mon.service-public.fr

Inscription sur les listes électorales



L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes gens habitant la commune qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2015 (dans la mesure où le jeune n'a pas oublié de se faire recenser dès l'âge de 16 ans). Il est toutefois

conseillé de vérifier en Mairie si vous êtes bien inscrits.

Pour les nouveaux résidents et/ou les personnes qui ne sont pas encore inscrites, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2014.

Vous pouvez également faire votre démarche en ligne en vous connectant sur le site www.mon.service-public.fr

Site internet de la commune

www.le-passage-en-dauphine.fr

Vous y trouverez toutes les informations communales :

- les informations pratiques : horaires d'ouverture de la Mairie, démarches administratives, urbanisme, déchetteries ...
 - les informations scolaires, la vie associative (présentation et contact de chaque association)
 - la vie municipale : compte rendu de conseil municipal, Communauté de Communes, ...
 - les manifestations et les festivités programmées sur notre territoire...
 - l'histoire de notre commune...
- N'hésitez pas à le consulter !

Service-public.fr

Besoin d'un formulaire, d'un renseignement administratif, connectez-vous sur le site www.service-public.fr

En quelques clics, vous accédez à une multitude d'informations dans les domaines suivants : famille, transport, emploi, formation, justice, santé, social...

Déchets

La collecte des ordures ménagères (bacs verts ménagers) et du tri sélectif (bacs jaunes) est assurée par le SICTOM de Morestel.



Pour toute information :
SICTOM de Morestel
Tél : 04.74.80.10.14.

Les collectes sont organisées comme suit :

- ordures ménagères :

Tous les lundis (sortir les bacs la veille au soir ou le matin de bonne heure).

- bacs jaunes :

le jeudi, toutes les deux semaines (sortir les bacs jaunes la veille au soir).

A noter qu'il n'y a jamais de collecte un jour férié. Le ramassage est systématiquement reporté au lendemain. (Voir calendrier de collecte).

Déchèteries

Notre commune bénéficie de quatre déchèteries :

ZI du Chapelier à Saint Jean de Soudain

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00
lundi - jeudi - vendredi et samedi
de 13h45 à 18h00 le mercredi.

Le plateau à La Chapelle de la Tour

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00
lundi - mardi - vendredi et samedi
de 9h00 à 12h15 le mercredi.

Tapon à Fitolieu / Saint André le Gaz

Ouverture : de 8h00 à 12h00 : mardi et jeudi
de 13h30 à 17h30 : lundi, mercredi, vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi.

ZI La Galandière à Panissage

Ouverture : lundi – vendredi 13h30 à 17h
Mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Essaim d'abeilles



N'appellez plus les pompiers pour capturer un essaim d'abeilles. Le syndicat d'apiculture de l'Isère a mis en place un dispositif pour intervenir rapidement en nommant

un régulateur.

Pour la commune de Le Passage vous devez contacter M. R. Saint Pierre au numéro de tél : 06.12.86.12.48

Prochainement à votre disposition



Dès cet automne, un emplacement de stationnement taxi sera implanté près du commerce (à côté du panneau d'affichage public). « Jean-Michel TAXI » (06.24.57.03.73) qui bénéficiera de cet emplacement assure tout type de transport. Vous pouvez d'ores et déjà le solliciter.



Et une pizza, une !

Dès la mi-juillet, le vendredi à partir de 17 heures, sur le parking vers le stade Kiki Pizz (06.07.65.67.14) vous proposera toute une gamme de pizzas.

Horaires de tonte

Pour le confort et le bien-être de tous, nous vous invitons à respecter scrupuleusement ces horaires :

Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Dates à retenir

Ecole

La rentrée scolaire 2014-2015 est prévue le mardi 2 septembre 2014.

Mairie

Fermeture annuelle du 1^{er} août au 25 août inclus.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

Festivités

Samedi 30 août : Comice agricole à Virieu

Samedi 13 septembre : Randonnée pédestre semi-nocturne organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 4 octobre : Vente de brioches par l'A.S.P. Basket.

Samedi 4 et dimanche 5 octobre : Journées napoléoniennes au château.

Dimanche 26 octobre : Repas des classes en 4 et 9 organisé par le Comité des Fêtes.

Dimanche 2 novembre : Matinée Boudin de la FNACA à Valencogne.

Vendredi 7 novembre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

Lundi 10 novembre : Soirée Choucroute de La Paroisse (lieu à préciser).

Mardi 11 novembre : Commémoration du 100^e anniversaire de la 1^{ère} guerre mondiale.

Dimanche 16 novembre : Repas de l'Amitié organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Samedi 22 novembre : Vente de calendriers USCP

Samedi 6 décembre : Loto du Sou des Ecoles.